

<b>Type de prestation / Type of service</b>		<b>euro H.T.</b>
<b>INSCRIPTION</b> (uniquement pour les nouveaux titulaires)		300
<b>INSTRUCTION DES DEMANDES / APPLICATIONS</b>		
Admission pour une gamme de produits		865
Extension majeure sur une gamme de produits <sup>(1)</sup>		510
Extension mineure sur une gamme de produits		305
Maintien pour une gamme de produits		305
<b>AUTORISATION DE LABORATOIRE DE FABRICANT NF / NF LABORATORY AUTHORIZATION</b>		
Admission pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non, avec attestation		1000
Extension pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non, avec attestation		575
<b>INTERVENTION EN USINE / LABORATOIRE NF / AUDIT</b>		
Audit égal ou supérieur à une journée (par jour et par auditeur) <sup>(2)</sup>		1650
Audit inférieur à une journée (par jour et par auditeur) <sup>(2)</sup>		2100
Préparation audit / rapport / suivi d'audit		825
Prélèvement (par jour) <sup>(2)</sup>		1100
<b>ESSAIS / TESTING</b>		
Prestations externes des laboratoires indépendants de la marque (par jour) <sup>(2)</sup>		Devis labo
Surveillance des essais de vérifications sur site (par jour pour les 2 premiers jours de la prestation) <sup>(2)</sup>		1650
Surveillance des essais de vérification sur site (par jour à partir du 3 <sup>ème</sup> jour de la prestation) <sup>(2)</sup>		1360
Rapport d'évaluation des essais		825
<b>DEPLACEMENT / TRAVEL EXPENSES</b>		
Frais de déplacement et de séjour (A/R dont frais visa) – Voyage en classe premium si trajet aller ou retour > 5h		Frais réels
Forfait trajet hors France et pays limitrophes		600
Forfait si trajet supérieur à 1/2 journée [par 1/2 journée supplémentaire (aller ou retour)] quel que soit le pays		600
Démarches d'obtention de visa (hors frais visa)		600
<b>GESTION ANNUELLE (par année civile) / ANNUAL FEE (calendar year)</b>		
Par certificat :		
pour une gamme d'accessoires GPL		1490
Par autorisation de laboratoire		560
<b>DROIT D'USAGE DE LA MARQUE (par année civile) / RIGHT TO USE THE MARK (calendar year)</b>		
Le montant du droit d'usage est de 10% du montant des prestations d'instruction de dossier, de gestion annuelle, d'audit et d'essais (hors frais de déplacement et de séjour)		

(1) : Une extension majeure nécessite au minima un audit ou un essai.

(2) : Hors frais de déplacement et de séjour